

Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue
(ABVGN)

Comptes 2024

- Rapport de l'organe de révision
- Comptes annuels
 - Bilan
 - Compte de résultats à trois niveaux
par nature
par classification fonctionnelle
 - Compte des investissements
 - Tableau des flux de trésorerie
 - Annexe

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

à l'assemblée des délégués de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Nous avons effectué le contrôle externe de la comptabilité et des comptes annuels 2024 de l'ABVGN, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Notre contrôle a été effectué conformément aux prescriptions légales cantonales et communales (LFCo, OFCo, Directive 10/2020 du Scm, Règlement des finances et statuts) et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60).

Nous sommes indépendants de l'ABVGN, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du comité de direction

Le comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion de contrôle. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un contrôle réalisé conformément aux prescriptions légales cantonales et communales (LFCo, OFCo, Directive 10/2020 du Scm, Règlement des finances et statuts) et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un contrôle réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long du contrôle et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au comité de direction et à la commission financière, notamment l'étendue des travaux de contrôle ainsi que nos constatations de contrôle importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre contrôle.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité de direction.

Opinion de contrôle

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales (LFCo, OFCo, Règlement des finances et statuts).

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ursy, le 22 avril 2025

 **FIDUCIAIRE BUTTY SA**
Christelle Décoppet
Experte réviseure agréée
Réviseure responsable


Sandrine Richoz
Experte réviseure agréée

Annexes : comptes annuels



Bilan

		31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
10020.01	Compte courant BCF n° 30 01 670.996-06	194'515.20	193'319.15
10101.01	Créances résultant de l'impôt anticipé	245.90	49.95
10111.01	c/c avec Entreprise Endiguement de la Glâne	876.30	680.50
10192.05	Impôt préalable de la TVA	11'263.40	9'646.30
10220.03	Placement à court terme	500'000.00	
10400.01	Actifs de régularisation - Charges du personnel	376.30	
10410.01	Actifs de régularisation - Charges d'exploitation	1'043.90	
14072.01	Crédit études voté en 2023	285'309.75	175'150.15
14072.19	Fonds d'amortissement crédit d'études votés en 2023	-36'000.00	
14072.02	Crédit études voté en 2024	0.00	
14072.29	Fonds d'amortissement crédit d'études votés en 2024	0.00	
	Total de l'ACTIF	957'630.75	378'846.05
PASSIF			
20010.02	Commune Autigny	815.28	450.90
20010.03	Commune Billens-Hennens	880.98	445.20
20010.04	Commune Chénens	867.05	476.90
20010.05	Commune Cottens	1'546.72	851.85
20010.06	Commune Gibloux	7'965.48	4'308.00
20010.07	Commune Grangettes	230.88	125.80
20010.08	Commune Le Châtelard	355.08	206.15
20010.09	Commune Massonnens	588.46	301.90
20010.10	Commune Mézières	1'117.64	591.35
20010.11	Commune Romont	5'661.61	3'039.35
20010.12	Commune Sâles	1'496.01	816.20
20010.13	Commune Siviriez	2'567.38	1'291.90
20010.14	Commune Villaz	2'393.12	1'304.45
20010.15	Commune Villorsonnens	1'593.49	848.45
20010.16	Commune Vuisternens-dt-Romont	2'451.56	1'319.75
20055.80	Compte de compensation divers	0.01	
20410.01	Régularisation charges de biens, services et autres charges	3'100.00	2'467.90
20641.01	Emprunt BCF 2023 - 678.902.06	324'000.00	360'000.00
20641.02	Emprunt BCF 2024 - 731.527-00	300'000.00	
20641.03	Emprunt BCF 2024 - 731.732-00	300'000.00	
	Total du PASSIF	957'630.75	378'846.05

Résultats du compte général

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	32'086.64	31'800.00	27'548.90
31 Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	7'280.92	29'100.00	11'749.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	36'000.00	36'000.00	0.00
36 Charges de transfert	0.00	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	75'367.56	96'900.00	39'298.60
Revenus d'exploitation			
46 Revenus de transferts	83'143.06	111'900.00	39'155.90
Total des revenus d'exploitation	83'143.06	111'900.00	39'155.90
RESULTAT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	7'775.50	15'000.00	-142.70
34 Charges financières	8'642.25	15'000.00	0.00
44 Revenus financiers	866.75	0.00	142.70
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	-7'775.50	-15'000.00	142.70
RESULTAT OPERATIONNEL	0.00	0.00	0.00
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE			0.00
RESULTAT TOTAL, COMPTE DE RESULTATS	0.00	0.00	0.00

Compte de résultats selon les natures

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
3	CHARGES	84'009.81	84'009.81	111'900.00	111'900.00	39'298.60	39'298.60
30	Charges de personnel	32'086.64		31'800.00		27'548.90	
300	Autorités et commissions	19'781.50		17'500.00		15'827.00	
3000	Salaires, indemnités, jetons de présence	19'781.50		17'500.00		15'827.00	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	11'198.60		13'000.00		10'645.46	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	11'198.60		13'000.00		10'645.46	
305	Cotisations patronales	1'106.54		1'300.00		1'076.44	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'006.54		1'200.00		1'026.44	
3053	Cotisations patronales aux assurances accidents	100.00		100.00		50.00	
31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	7'280.92		29'100.00		11'749.70	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'210.45		2'700.00		684.95	
3100	Matériel de bureau	373.75		1'000.00		81.95	
3102	Imprimés, publications	836.70		1'700.00		603.00	
3103	Frais de port et téléphone			1'000.00			
313	Prestations de services et honoraires	3'367.92		17'200.00		9'467.32	
3130	Frais bancaires	95.42		1'200.00		82.87	
3132	Honoraires conseillers externes, experts, etc.	2'077.65		11'000.00		1'429.95	
3133	Charges utilisation de l'informatique	1'194.85		5'000.00		7'954.50	
314	Réfection et entretien courant					0.00	
3143	Entretien des infrastructures						
315	Entretien des biens meubles					0.00	
3151	Entretien des machines et appareils					0.00	
316	Loyers, leasings, baux à ferme, frais d'utilisation					0.00	
3160	Loyers						
3161	Frais d'utilisation						
317	Dédommagements	2'702.55		8'000.00		1'458.03	
3170	Frais de déplacements et autres	2'702.55		8'000.00		1'458.03	
319	Diverses charges d'exploitation	0.00		1'200.00		139.40	
3199	Autres charges d'exploitation	0.00		1'200.00		139.40	
33	Amortissement du patrimoine administratif	36'000.00		36'000.00			
330	Immobilisations corporelles PA	36'000.00		36'000.00			
3300	Amortissement planifiés	36'000.00		36'000.00			
34	Charges financières	8'642.25		15'000.00		0.00	
340	Charges d'intérêts	8'642.25		15'000.00		0.00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	8'642.25		15'000.00		0.00	
4	REVENUS		84'009.81		111'900.00		39'298.60
44	Revenus financiers		866.75		0.00		142.70
440	Revenus des intérêts		866.75		0.00		142.70
4401	Intérêts des créances et comptes courants		866.75				142.70
46	Revenus de transferts		83'143.06		111'900.00		39'155.90
461	Dédommagements à des collectivités publiques		83'143.06				39'155.90
4612	Dédommagements des collectivités publiques locales		83'143.06		111'900.00		39'155.90
TOTAUX		84'009.81	84'009.81	111'900.00	111'900.00	39'298.60	39'298.60
Résultat (2024 = Excédent)		0.00		0.00		0.00	

Compte d'investissements

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
72	Traitement des eaux usées	110'159.60	0.00	1'130'000.00	0.00	179'840.15	4'690.00
7206	Infrastructures régionales pour le traitement des eaux usées						
7206 5032.01	Investissements d'Etudes votés en 2023			180'000.00			
7206 5032.011	Investissements d'Etudes 2023 - STEP régionale	97'463.60				128'350.15	
7206 5032.012	Investissements d'Etudes 2023 - Collecteur Glâne	3'864.00				46'800.00	
7206. 5032.013	Investissements d'Etudes 2023 - STAP Romont	8'832.00					
7206. 5032.021	Investissements d'Etudes 2024 - STEP régionale			800'000.00			
7206. 5032.022	Investissements d'Etudes 2024 - Collecteur Glâne			80'000.00			
7206. 5032.023	Investissements d'Etudes 2024 - STAP Romont			70'000.00			
7206 5130.01	Frais bancaires et autres frais financiers		<i>dans Exploitation</i>			100.00	
7206 5130.02	Intérêts passifs des engagements financiers à long terme		<i>dans Exploitation</i>			4'590.00	
7206 6130.01	Participation des communes au recouvrement des intérêts		<i>dans Exploitation</i>				4'690.00
99	Postes non ventilables	110'159.60		1'130'000.00	0.00	179'840.15	4'690.00
9990. 5900.00	Report de recettes au bilan						
9990. 6900.00	Report de dépenses au bilan		110'159.60		1'130'000.00		175'150.15
	TOTAUX	110'159.60	110'159.60	1'130'000.00	1'130'000.00	179'840.15	179'840.15

Tableau des flux de trésorerie 2024

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	0.00
33	Amortissement du patrimoine administratif	36'000.00
35	Attribution aux financements spéciaux	0.00
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
466	Amortissements des subventions des investissements	0.00
389	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		36'000.00
ACTIVITES D'OPERATION		
101	Variation des créances	-2'008.85
102	Variation des placements financiers à court terme	-500'000.00
104	Variation des actifs de régularisation	-1'420.20
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	0.00
107	Variation des placements financiers à long terme	0.00
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	0.00
144	Variation prêts aux associations de communes	0.00
200	Variation des engagements courants	14'152.60
201	Variation des engagements financiers à court terme	0.00
204	Variation des passifs de régularisations	632.10
205	Variation des provisions à court terme	0.00
208	Variation des provisions à long terme	0.00
209	Variation des engagements des financement	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-488'644.35
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
5900	Recettes d'investissement	0.00
6900	Dépenses d'investissement	-110'159.60
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-110'159.60
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	564'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		564'000.00
VARIATION DE TRESORERIE		1'196.05

FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	193'319.15
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	194'515.20
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		1'196.05



Annexe aux comptes

Règles appliquées

Les comptes 2024 sont présentés conformément à la loi sur les finances communales (LFCo), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des communes du Canton de Fribourg (SCoM) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Les principes définis à l'article 4 Lfco sont appliqués, soit : légalité, équilibre financier, emploi économe des fonds, priorité, rentabilité, gestion axées sur les résultats.

Les comptes se composent des éléments suivants (art. 13 Lfco) :

- le bilan
- le compte de résultats
- le compte d'investissements
- le tableau des flux de trésorerie
- l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au modèle comptable harmonisé.

Présentation des comptes annuels

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Ils respectent les principes définis à l'article 40 Lfco, soit : annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité, clarté, fiabilité et neutralité.

La limite d'activation définie dans le Règlement des Finances (RFin) est fixée à CHF 100'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés aux comptes de résultat.

Les capitaux de tiers et le patrimoine financier inscrits au bilan sont évalués à la valeur nominale. (art. 43 Lfco).

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrits au bilan au coût d'acquisition.

Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation. Le Conseil d'Etat fixe les taux d'amortissement.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

1407 Crédit d'études **10 ans**
Les taux d'amortissement ci-dessus sont conformes au tableau fourni par le Service des communes.

Un système de contrôle interne (SCI) est mis en place mais n'est pas documenté.

Tableau des immobilisations

Néant

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Durée d'utilisation/ d'amortissement totale	Valeur au bilan au 01.01.2024	Amortissement annuel planifié 2024	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA										
14072.01	Crédit d'études voté en 2023	2023	285'309.75	10	175'150.15	36'000.00	-	-	110'159.60	249'309.75
14072.02	Crédit d'études voté en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Indications supplémentaires

Il est à relever que nous travaillons sur des infrastructures et du matériel privé. De ce fait, nous n'avons pas de frais de location à charge de l'ABVGN.

Pour les autres indications relatives aux états financiers, se référer au rapport de gestion.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers seront calculés lorsque ceux-ci seront pertinents.